



ÉLECTION POUR COMBLER DES POSTES VACANTS AU CONSEIL DES ATHLÈTES

Selon les règlements intérieurs de la WCH, la création d'un conseil des athlètes donnera plus de place aux athlètes dans les affaires et les délibérations de la fédération. Le premier Conseil a été élu en 2023 et il y a actuellement 2 postes vacants à combler. Nous recherchons des manifestations d'intérêt de la part d'individus souhaitant siéger au Conseil.

Le rôle

Le conseil des athlètes sera un comité consultatif pour faire entendre les intérêts des athlètes. Le conseil des athlètes sera rapporté au représentant des athlètes qui fait partie du Conseil d'administration. Les attentes envers les membres du comité des athlètes seront d'agir en tant que membre du comité de la WCH et fournir des rapports devant le conseil d'administration.

Terme

Les membres du conseil des athlètes serviront pour un terme de 3 ans. Les élections du conseil prendront place à chaque année.

Éligibilité

Pour servir au sein du comité des athlètes, les membres doivent rencontrer les critères suivants;

1. Avoir participé au Championnat Canadien Senior 2023 ou 2024.
2. Être un membre en bon terme avec leur organisation sportive provinciale
3. Ne pas servir en tant qu'employé, directeur, fonctionnaire ou contracteur de la WCH ou être membre du comité administratif de la WCH ou de OSP
4. Avoir 18 ans ou plus
5. Ne pas être sous enquête pour des mesures disciplinaires, sous procédure ou suspension de la WCH, BCIS, CCES, un OSP, la fédération Internationale d'haltérophilie, la fédération d'haltérophilie des Commonwealth, la fédération d'haltérophilie panaméricaine ou le comité Olympiques Canadien, ou tout autre organisme de réglementation pertinent.
6. Ne pas avoir des frais impayés ou des dettes à la WCH

Composition

Pas plus de deux (2) athlètes provenant de la même province. Au moins deux (2) athlètes élus sur le conseil doivent être des femmes.

Date butoir pour l'expression d'intérêt; 16 décembre 2024 -

<https://form.jotform.com/243295221262249>

Date de l'élection; 17-18 décembre. Le vote prendra place en ligne.